

## NOTICE D'INSCRIPTION CANDIDAT RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

1	Lire ce document
2	<p>S'inscrire en ligne <sup>1</sup> et payer les frais d'inscription à la sélection de 50 € <sup>2</sup></p> <p><a href="http://www.ecole-rockefeller.fr">www.ecole-rockefeller.fr</a> ↳ Nos formations → Santé → Infirmier DE</p> <p><sup>1</sup> Si vous avez déjà un compte c'est-à-dire déjà eu une inscription à l'Ecole Rockefeller, vous devez saisir votre adresse mail et réinitialiser votre mot de passe <sup>2</sup> Frais non remboursable quel que soit le motif de la demande</p>
3	<p>Envoyer par courrier recommandé l'ensemble des documents (cf liste page 3) à :</p> <p>ECOLE ROCKEFELLER Sélection INFIRMIERE 4 avenue Rockefeller - 69373 LYON CEDEX 08</p>
4	<p>Inscription</p> <p><b>DU MERCREDI 17 JANVIER AU VENDREDI 8 MARS 2024</b></p>
5	<p>Suivre l'évolution de son dossier sur le portail d'inscription Pour toute question, une adresse mail unique : <a href="mailto:selection@ecole-rockefeller.com">selection@ecole-rockefeller.com</a></p>

## CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

**Justifier de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription,** titulaire ou non du baccalauréat

**S'inscrire et envoyer son dossier dans un seul Institut du Territoire de Conventionnement Université Lyon 1<sup>1</sup>.** Un candidat qui s'inscrit dans plusieurs IFSI du territoire verra sa candidature annulée.

Une seule session de sélection (épreuve écrite à la même date) est organisée pour l'ensemble des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du Territoire de Conventionnement Université Lyon 1.<sup>1</sup>

Le dossier est à transmettre exclusivement par courrier recommandé (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Ecole Rockefeller, Inscription sélection infirmière – 4 avenue Rockefeller – 69373 LYON CEDEX 08 (pour les candidats ayant choisi Rockefeller en priorité n° 1)

Le nombre de places ouvertes pour les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue est fixé à 25 % minimum du quota de l'IFSI. Le quota global de l'IFSI Rockefeller est de 233 étudiants.

## LIEU DE DÉROULEMENT & DATES DES ÉPREUVES

ECOLE ROCKEFELLER – 4 avenue Rockefeller – 69008 LYON

Date de l'épreuve écrite : **jeudi 04 avril 2024**

Date de l'épreuve orale : **du lundi 22 avril au vendredi 26 avril 2024 (date et heure précisées sur la convocation)**

## NATURE DES ÉPREUVES

➤ Une épreuve écrite comprenant :

- une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel. Durée de l'épreuve : 30 min.
- une sous-épreuve de calculs simples notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats. Durée de l'épreuve : 30 min.

L'épreuve écrite est notée sur 20 points. Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve.

➤ Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat. L'entretien de vingt minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle (cf liste « constitution du dossier »).

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves (écrite ou orale) est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves.

Les candidats qui souhaitent bénéficier d'aménagements des conditions de déroulement de la sélection peuvent en faire la demande. La demande d'aménagements peut être accompagnée d'informations médicales sous pli confidentiel permettant d'évaluer les besoins particuliers du candidat et de mettre en évidence ses besoins d'aménagements pour la sélection présentée. Un certificat médical du médecin traitant (ou un document académique récent dans le cadre d'une continuité de Plan d'Accompagnement Personnalisé) devra accompagner la demande d'aménagement et sera transmise avec le dossier administratif au plus tard le jour de la clôture de la sélection (conformément au calendrier affiché sur le site internet).

<sup>1</sup> - IFSI Fleyriat Bourg-en-Bresse ; IFSI Orsac CPA Bourg-en-Bresse ; IFSI du Bugey Plateau d'Hauteville ; IFSI HCL Clemenceau Lyon ; IFSI Croix-Rouge Compétences Lyon ; IFSI HCL Esquirol Lyon ; IFSI Rockefeller Lyon ; IFSI Saint Joseph-Saint Luc Lyon ; IFSI Ocellia Lyon ; IFSI Vinatier Bron ; IFSI Les Hôpitaux Nord-Ouest Villefranche sur Saône ; IFSI Bourgoin-Jallieu ; IFSI Vienne

## CONSTITUTION DU DOSSIER

---

**Les éléments constitutifs du dossier à envoyer par courrier sont les suivants :**

1. La fiche administrative - fiche n° 1. Document à imprimer de votre compte
2. La fiche de droit à la protection des données – fiche n° 2. Document à imprimer de votre compte
3. La fiche n° 3 : choix des instituts – Document à imprimer de votre compte
4. Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité à la date des épreuves
  - ⇒ Carte d'identité nationale française ou européenne
  - ⇒ Passeport national français ou européen
  - ⇒ Carte de séjour ou carte de résident et passeport hors union européenne
5. Une lettre de motivation
6. Un curriculum vitae
7. Une copie de tous les diplômes obtenus (Ex : baccalauréat, DEAS, DEAP...)
8. Une ou des attestation(s) justifiant en temps cumulé de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date d'inscription. Le relevé de situation de la caisse de retraite ([www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)) ou éventuellement attestation employeurs, attestation pôle emploi.



Tout dossier incomplet ou non transmis dans les délais (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas traité  
Tous les documents demandés doivent être photocopiés – ne pas transmettre d'originaux

## RÉSULTATS

---

Publication des résultats le jeudi 30 mai 2024 à 9 heures à l'issue de la commission d'examen des vœux qui fait acte de jury.

La liste alphabétique des candidats déclarés admis est affichée à l'école, publiée sur le site internet de l'Ecole Rockefeller, avec notification des résultats à chaque candidat.

**AUCUN RÉSULTAT NE SERA COMMUNIQUÉ PAR TÉLÉPHONE**

Les candidats devront, dans un délai de dix jours, confirmer leur entrée via une inscription en ligne en 1<sup>o</sup> année d'études infirmières.

## FRAIS DE SCOLARITÉ

---

Prise en charge individuelle par année de formation : 2.050€ + droits d'inscription à l'université : 170€\* et CVEC : 100€\* (droits d'inscription à l'université et CVEC remboursés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les boursiers – \*référence tarif 2023-2024)

Prise en charge par un employeur ou un OPCO en formation continue par année de formation : 7.934€  
Tarif réévalué en fonction de l'indice annuel d'inflation INSEE en juillet 2024

Tenue professionnelle : 65€ (Référence tarif 2023-2024)

## SCHÉMA VACCINAL

---

**ATTENTION : l'admission définitive est soumise à une obligation vaccinale :**

Présentation d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France, diphtérie, tétanos, poliomyélite ; test tuberculique récent ; hépatite B (3 injections et sérologie > 10UI). Afin d'être à jour et compte tenu des délais de vaccination, il est indispensable de commencer votre cycle vaccinal dès validation de votre inscription à l'IFSI.